



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'ALLIER

**PREFET DE L'ALLIER**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Numéro spécial**

**du 4 mai 2015**

**Edité le 4 mai 2015**

## SOMMAIRE

### **Direction Interministérielle des Ressources Humaines et des Moyens**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté 475-2015 du 18 février 2015 portant nomination du régisseur de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Montluçon pour l'encaissement des amendes forfaitaires minorées

**PREFECTURE DE L'ALLIER**

**Direction Interministérielle des Ressources Humaines et des Moyens**

**l'arrêté n°1205/2015 du 30/04/2015 modifiant l'arrêté 475-2015 du 18 février 2015 portant nomination du régisseur de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Montluçon pour l'encaissement des amendes forfaitaires minorées**

**Le Préfet de l'Allier,**

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 22 ;

**VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** le décret modifié n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics ;

**VU** l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**VU** l'arrêté modifié du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** l'instruction codificatrice du 29 juin 1993 relative aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

**VU** l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur modifié par l'arrêté du 9 septembre 1997 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 317/2009 du 30 janvier 2009 portant constitution d'une régie de recettes auprès de la circonscription de police de Montluçon pour l'encaissement des amendes minorées ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°475-2015 du 18 février 2015 portant nomination de régisseur ;

**VU** la proposition de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Allier ;

**VU** l'avis favorable émis par Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Allier ;

**SUR** proposition de M. le Secrétaire Général :

**ARRETE**

**Article 1-** Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 475-2015 du 18 février 2015 sont remplacées par les mesures suivantes :

« Monsieur KLEPAK Cyril, brigadier, est nommé régisseur suppléant ».

**Article 2** - Les autres dispositions de l'arrêté n° 475-2015 du 18 février 2015 demeurent inchangées.

**Article 3** – M. le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, Mme la directrice départementale des finances publiques de l'Allier, M. le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Fait à Moulins, le 30 avril 2015**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

*Signé*

David-Anthony DELAVOËT

En vertu de l'article R-421-1 du code de justice administrative, le délai courant est de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision pour intenter un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.